

**PRODUCTION DES STATISTIQUES DES FAITS D'ETAT  
CIVIL  
HORLOGE DE LA POPULATION DE QUELQUES COMMUNE DU BENIN**

*Elise Ahovery [eliseahovey@yahoo.fr](mailto:eliseahovey@yahoo.fr)*

*Institut National de la Statistique et de  
l'Analyse Economique du Bénin  
01 BP 6889 Cotonou ; Tél. : (+229) 21  
30-82-45 ou 95 40-17-12*

*Doctorante en démographie à l'Université  
Catholique de Louvain-la-Neuve en Belgique  
Place Montesquieu, 1 Bte 4, 1348 Louvain-la-  
Neuve*

### **Introduction**

En Afrique, le constat est que "beaucoup d'Africains naissent, vivent et meurent sans laisser de traces dans un registre juridique ou statistique, parce que la plupart des pays africains ne disposent pas de systèmes efficaces, pour l'enregistrement des naissances, des décès, des mariages et des divorces" (Conférence des Ministres Africains responsables de l'état civil, Août 2010)<sup>1</sup>.

De nos jours, un grand nombre de pays ont décidé de renforcer leur système administratif d'état civil afin de mieux prendre en charge leurs populations respectives et de pouvoir améliorer la qualité des données collectées lors des recensements de la population et de l'habitation. Le Bénin, un pays d'Afrique de l'Ouest, a compris très tôt que le système d'enregistrement des faits d'état civil est déficient. Dans un processus de production des données des faits d'état civil, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a initié depuis l'année 2007 l'exploitation des statistiques annuelles issues des divisions administratives. Cette évaluation statistique permet de mettre en évidence la contribution des faits d'état civil dans le développement régional et l'épanouissement des citoyens au sein d'un programme de décentralisation.

Ce document (à remettre sous forme d'un poster) présente les résultats très concluants de l'expérience du Bénin en matière d'exploitation des données des faits d'état civil.

### **Qu'est ce qu l'état civil ?**

Au XX<sup>ème</sup> siècle, il est écrit dans le dictionnaire Larousse que "l'état civil est l'ensemble des droits de chaque personne, en tant que ces droits déterminent sa condition dans la société et la famille, comme majeur ou mineur, père ou enfant, époux, veuf ou veuve, etc." (Augé, 1897-1904). En s'intéressant à la fiabilité des statistiques sur les naissances et les causes liées aux décès, l'OMS<sup>2</sup> (2007) va définir "l'état civil comme le moyen permettant l'enregistrement continu et exhaustif des naissances, des décès et de la situation maritale de leurs habitants".

### **Importance des faits d'état civil**

D'après l'OMS (2007), la faiblesse de fonctionnement du système de l'état civil des pays ne permet pas d'avoir des données fiables sur les statistiques démographiques, la longévité et la santé de leur population. Au Bénin, "des enfants naissent, grandissent et c'est bien après que la majorité non instruite des géniteurs daignent penser à ce "*petit papier*" qui établit l'identité, la parenté, la citoyenneté et la nationalité d'un individu". Et pourtant, L'enregistrement des

---

<sup>1</sup> Conférence des Ministres Africains responsables de l'état civil organisé à Addis-Abeba (Ethiopie) le 14 Août 2010 sur le thème "Vers une amélioration des systèmes d'information des faits d'état civil en vue d'une production de statistiques efficaces pour le développement et le suivi des OMD en Afrique".

<sup>2</sup> Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2007, références : Centre des médias de l'OMS, [mediainquiries@who.int](mailto:mediainquiries@who.int)

faits d'état civil est prévu par un règlement en accord avec les prescriptions légales du Code des Personnes et de la Famille du Bénin en vigueur dans son dernier alinéa de l'article 41 au Titre II, Chapitre I-VII. Cependant, dans certains pays, l'enregistrement à l'état civil peut présenter certains risques. Il est possible d'utiliser les informations fournies pour discriminer certains groupes, mais de nos jours, des moyens existent pour concevoir des systèmes réduisant ce risque.

### **Utilité des statistiques des faits d'état civil**

- Les statistiques d'état civil relatives aux naissances servent à : i) la gestion des services et des programmes sociaux en ce qui concerne surtout la planification, le suivi et l'évaluation des projets et aux travaux de recherche et enquêtes de suivi pour ce est de l'établissement de la base de l'échantillon de travail.

- Les statistiques d'état civil relatives aux décès servent aux recherches sanitaires sur la mortalité en générale et plus spécifiquement sur la mortalité maternelle, infantile et juvénile, au causes de décès à histoire démographique.

- Les statistiques d'état civil relatives aux mariages servent aux études sociales et démographiques des structures familiales, de la dimension de la famille, des comportements en matière de remariage, et des recherches généalogiques, etc.

### **Méthodologie de collecte des données d'état civil au Bénin**

#### *1. Démarche méthodologique*

Les données d'état civil constituent des sources exhaustives de données lorsqu'il s'agit de produire la photographie et le profil de la population mais, durant la période intercensitaire, la disponibilité des statistiques de l'état civil s'avère essentielle. Afin de combler ce vide, l'organisation des activités de l'INSAE a prévu la réception des données des faits d'état civil en impliquant tous les acteurs à la base. La méthode adoptée est la sensibilisation, la formation participative soutenue dans le temps et des réseaux de transfert des données sur support papier à une fréquence de trois (3) mois. L'implication des acteurs est faite de façon graduelle à l'aide d'un support papier sur lequel il faut reporter les faits d'état civil à savoir : naissance, décès, mariage. Les informations sont introduites dans l'ordinateur puis analysées avec le logiciel SPSS à l'aide de tableaux croisés.

#### *2. Nombre de communes concernées*

La loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation territoriale de la République du Bénin, le pays prévoit que le territoire national soit découpé en douze (12) départements et chacun département est subdivisé en commune et on dénombre au total soixante dix-sept (77) communes. L'expérience concerne toutes les communes, mais sept (7) communes ont pu fournir les informations complètes d'une année, c'est-à-dire les données enregistrées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### **Quelques résultats de l'expérience d'exploitation des données d'état civil au Bénin**

La complétude<sup>3</sup> des données recueillies sur les naissances est meilleure dans la commune de Tori-Bossito (79,2%) que dans la commune de Malanville (35,6%), région limitrophe avec le Niger et le Nigeria. Ce résultat donne un signal fort pour le système sanitaire lorsqu'on sait que les fiches de naissances de tous les accouchements ayant eu lieu dans un centre de santé sont automatiquement reversées au niveau des services d'état civil. Donc les naissances hors

---

<sup>3</sup> L'indicatrice de complétude est le nombre de naissances attendus rapporté au nombre de naissances enregistré à l'état civil. Plus ce rapport se rapproche de l'unité, plus il indique que tous les enfants nés sont correctement enregistrés/nés dans un centre de santé.

Le système sanitaire (privé ou public) est encore vivace dans la commune de Malanville qu'à Tori-Bossito.

Ces résultats orientent sur la fourchette du nombre de naissances auquel on doit s'attendre au niveau d'une division administrative. A ce propos, que l'on se situe au nord (pro-nataliste) ou au sud du Bénin, l'effectif des naissances annuelles oscille entre 2500 et 1800 enfants. Toutefois, l'enregistrement des décès est sous-estimé de la part des populations si bien que leur effectif n'influence pas sensiblement l'accroissement naturel.

Tableau des résultats de deux (2) communes du Bénin

Mesures	Commune de Malanville	Commune de Tori-Bossito	.....	...
<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>	3 016	328		
<b>Population (au recensement de février 2002)</b>	101 628	44 569		
<b>Population estimée (en 2009)</b>	127 567	54 141		
<b>Naissances attendues (en 2009)</b>	6 380	2 648		
<b>Complétude des naissances enregistrées (%)</b>	<b>35,6</b>	<b>79,2</b>		
<b>Naissances enregistrées à l'Etat civil par (en 2009) :</b>				
An	2 274	2 097		
Mois	190	175		
Semaine	44	40		
Jour	6	6		
<b>Décès (tout âge confondu) enregistrés à l'état civil par (en 2009) :</b>				
An	21	16		
Mois	2	1		
<b>Accroissement naturel par (en 2009) :</b>				
An	2 253	2 081		
mois	188	173		
Semaine	43	40		
Jour	6	6		

Source : Données de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique du Bénin, 2010

Note : Calculs de l'auteur

### Conclusion

L'alimentation de certains indicateurs démographiques et de santé à temps réel pouvant assurer le suivi des progrès réalisés surtout pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les régions doivent disposer de séries chronologiques. Ce dispositif permanent donne la garantie à l'INSAE de poursuivre la production des données des faits d'état civil. A cet effet, pour la réussite, il importe que chaque acteur impliqué à divers niveaux joue sa partition.

### Références bibliographiques

Louis Lohlé-Tart et Michel François, 1999, "Etat civil et recensements en Afrique Francophone : pour une collecte administrative de données démographiques", Les documents et Manuels du CEPED n°10, 546 pages.

Nations Unies, 1992, "Manuels des méthodes de recensement de la population et de l'habitation, Première partie : Planification, organisation et gestion des recensements de la population et de l'habitation", Département du développement et social, Division de statistique : Etudes méthodologiques. Série F, n°54, 164 pages.